On écrit de Berne, 31 soût : Un terrible accident vient de se produire entre chuls et Tarasp. Un des grands omnibus qui nat le service entre ces deux stations roulait au-route du Plafins, qui domine l'inn. Le véhicule ontenait hait voyageurs. Es un enéroit dauge-sux s'il en est, les cheraux s'amportèrent, le coher, géné sans doute par un jaune homme qui a trouvait sur le siège près de lui, ne fut pas saître de l'attolage.

cocher, gene sams donto par an jume nomme qui se trouvait sur le siège près de lai, ne fut pas maître de l'attolage. Chavaux et omnibus tombèrent dans le précipice; le véhicule fut littéralement coupé en deux, l'arrière-train et la caisse rouierent dans l'ien, tandis que tous les voyagenrs etaient projetés aur les rochers. Quana des secours arrivèrent, le cocher et le jeune homme étaient dans un état iamentable. Le second a succombé. Ut touriste anglais a cu le jambe cassée, un autre Auglais. M. Alsen, a été fort maîtraite.

Les autres voyageurs étaient plus ou moins grièvement bleasée et, parmi enx, le moins atteint est M. Sonderegger, de Heiden, député aux Chambres fédérales. Les chevaux ont été arrêtée dans les pierres qui bordent l'inn. Chose bizarre, ile n'avaient aucun mal. Tous les bleasés contraionnés sont restés à Schuls; les deux Anglais sont as Korhaur, où ils reçoivent tous les soins qu'exige leur état.

Les incendies sont nombreux à Athènes; après celui du Palais-Royal, voici celui de l'Agora, ou plutôt des masures qui garnissaient encore l'emplacement où se réunissaient jadis les citoyens d'Athènes délibérant sur les intérêts de la Képublique. L'Agora, où Démosthènes fit entendre si souvent as voix, était, hier encere, occupé par un marché de mauvaise apparence, qui a été complètement détruit par les finammes. On se damande, à Athènes, si ce n'est pas un bien que cet emplacement célèbre sit enfin été dobarrassé des vilaises habitations qui le garnissaient et le dés-honoraient.

norment. Il est question, à Athènes, de réclamer la nen-seonstruction des habitations qui viennent d'être de vige de econstruction des nabitations qui viennent d'être prûlées. La ville gagnerait au point de vue dé aspect général, et surtout au point de vue du espect du à un emplacement historique de cette

mportance.

On mande de Dijon, 1st septembre:
Hier, à onze heures du matin, un crime odieux i été commis à Arceau, petite commune distante le quinze kilomètres de Dijon.

M. Constant Tripart, visillard de soixante-loure ans, ancien coassiller à la cour d'appel de Dijon, mis à la retraite à la suite de la recente Dijon, mis à la retraite à la suite de la recente di judiciairs, vivait à Arceau avec ea famille, miouré de l'astime générale du pays. On ne lui tonnaissait pas d'esnemi.
Hier, au moment où il sortait de la messe avec on fils Ferdinand, au remouleur ambulant, sommé Marquis (Hyppolite), âgé de trente-deux as, originaire du Douls, lui a tiré à bout porant et par derrière deux coups de revolver de fort calibre dont un l'a atteiat dans la région ombaire et l'autre à la jambe.

Au bruit des détonations, son fils, qui le précélait de quelques pas, s'est retourné brusquement et a voulu se précipite sur le meutrier.

Mais ce deraier l'a prévenu et l'a frappé au cœur d'une balle de son revolver, qui l'a foudroyé un place. Après quoi il a sesayé de fuir à travars hamps.

amps. Il a été sprêté par les habitants qui s'étaien

is à sa poursuite. Le mobile de son crime serait la vengeance. Marquis, en effet, a été condamné en 1875 pa cour d'assissa du Doubs, présidés par le con iller Tripart, à cinq ans de prison pour homi de velontaire.

se cert users a conquestion pour homicide veloniaire.

Depnis, il arrait juré de se venger de cette condamnation sur l'honorable magistrat. Sa peine supirée, il s'était mis a la recherche de sa victime, et ayant appris que M. Tripart vivait retiré à Arceau, il est venn y commettre son exécrable forfait.

Les blessures de l'ancien conseiller sont graves. On craint un dénoument fatal.

M. Tripart est le frère du général Tripart, dont la veuve habite Dijon.

Son file, Ferdinand, était âgé de quarante-deux aus. C'était un colosse taillé en hercule, d'une vignour exceptionnelle, li vivait avec son père, ses deux sœure et un frère infirme.

Une émente antisémitique a en lieu dernière-ment dans le village de Doubrovitza, près de Kovno. Plusieure juifa oat été blessée et une femme a été tuée. Les émecutiers ont pillé une vingtaine de maisons et douze hangars.

vingtaine de maisons et douze hangars.

S'il faut en croire une dépêche de New-York, reque à Londres, une nouvelle expédition va partir pour le pôle Nord. Elle serait commandée par M. Melville, qui était attaché comme ingènieur ex ché à l'expédition de la Jeannette, et se mettrait en route dans le courant de l'amtoune, avec mission de chercher à gagner le pôle par la terre de François-Joseph. Le coût de l'expédition serait défraye par le Nec-York Tacht-Club et par M. Cyras Field, le célèbre ingénieur américain qui posa le premier câble transatiantique.

On annonce qu'un diamant monstre, provenant n cap de Bonne-Esperance, d'une limpidité et 'une blancheur parisites, a été apporte à Lon-rea, Il a été recueilli sur le territoire libre On annonce quality of the control of

On télégraphie de New-York, le asptembre :
Des troubles sérieux ont éclate annedi soir
paroi les mineurs en grève du district heuiller
de la vallée de Hocking (Ohio). Les emeutiars
ontattaqué les postes qui protégates emeutiars
ontattaqué les postes qui protégates el mines,
sub tob un homme et en ont blessé plusieurs.
Ils ont found le télégraphe et ils campent en
ce moment près des mines pour empécher les
non-unionistes de travailler.
On a du envoyer des troupes.
Le gouvenenc de l'Ohio est parti pour Hocking, Le shariff doit faire une sommation légale
aux dementiers d'avoir à se disperser.

beervatoire royal de Braxelles. - Bullemetéro-legque du 2 septembre. - Theracse sans abri. - Maximum 245, minimum 147,
darcmètre à midi (néduit à 0°) 753.02. Déclien maynétique à midi (0,0,
a situation n'à épreuvé aucune modification
ortante depuis hier. La pression reste basse
l'Occident, ie minimum 146 - étant tonjours
l'Occident de l'étant de l'estant de l'étant de l'étant

## A la Chambre

Seance du 2 septembre

La séance est ouverte à 10 heures, sous la prési-ence de M. De Lantsheere, vice-président. PROITS D'ACCISES SUR LES BAUX-DE-VIE. — DIS-CUSSION GÉNÉRALE

M. MALOU se ralliera à l'amandement de la section centrale toadant à réduire le droit à 61 francs, bien qu'il doive en rèsulier une perte pius grande pour le trèsor.

M. SARATIER. — Pas pour le trèsor. Se rallies galement à la proposition de la section centrale tendant à autoriser le travail en 48 heures.

M. MALOU croît avoir fait toutes les concessions nécessitées par la sitaation.

M. THOMESERS SE considère comme parfaitement libre de voter comme il l'entend sais ceinment l'entend sais la loi de faire une situation privilégiée aux distillateurs en grains. L'orateur dépose un amandement tendant à maintenir l'impôt actuel sur la mélasse.

M. MALOU.— La commission spéciale des distillories a, par 22 voix centre 3, repoussé le régime dit de l'exercice » qui, du reste, est d'une telle rigueur qu'il ne sersit point susporté en Belgique.

Outre l'intérêt du fisc, il y a l'intérêt de l'intendant et de l'exercice » qui, du reste, est d'une telle rigueur qu'il ne sersit point susporté en Belgique.

On a trouvéen Allemagne un procédé nouveau qui en vient à la suppression des mélasses; on est parvenu à retirer de la bétterave tout le sucre qu'il speache.

On a trouvéen Allemagne un procédé nouveau qui en vient à la suppression des mélasses; on est parvenu à retirer de la bétterave tout le sucre qu'elle possède.

M. THOMESERS maintient que la loi est partiale, en faveur de la mélasse. Le procédé nouveau est extrémement coûteux et il est douleux qu'il se genératise en Belgique aussi longtemps que le sucre sera à bon compte.

M. SARATIER. — Le gouvernement ne force le Trésor à aucun a navont pas à se fébicier de la solicitude du gouvernement. Le foads communal subira une perte de 2 284,000 francs.

L

espèrer que le gouversement prendrait des mesures pour parer à la dépression que subirait le fonds communal.

M. Sabatier. — Très bien !

M. Bara. — Bes promesses !

M. Tack, rapporteur. — Il a'est pas passible d'en décider aujourd'hui.

Dans la question de la fabrication du levais, il ya un point de vue qui doit être considérée ai cette fabrication se genéralisait, l'industrie de la brasserie pourrait en souffir.

M. Dellessecque présente quelques considérations subsidiaires au sujet éen interêts des distillateurs agricoles. Il demande au gouvernement de lever l'interdiction de porter de 15 à 20 la production des distillateires agricoles. M. De Deckeu ne acripique pas la nécessité de la loi. Les déficits ont été prévus.

L'exportation condérable a également amené un déficit, mais par des causes toutes exceptionnelles; actuellement, l'exportation régulière a tellement diminné qu'elle est à peu près raisée. C'est donc bien à tort qu'on suveque except. C'est donc bien à tort qu'on suveque except. C'est donc bien à tort qu'on suveque except. Le gouvernement aurait ét attendre la fin de le causeise pour voir quels en étaient les résultats avant de présenter la loi. Le gouvernement bouleverse complétement cette industrie si dégad d'intérét.

L'orstaur dépose un amendement leurent mendement l'erticle d.

M. Malou propose d'ajouter à la loi et maintenir seulement l'erticle d.

M. Malou propose d'ajouter à la loi que disposition par laquelle le gouvernement sent deposition par laquelle de gouvernement sent des deux heures des ministre n'accepte pas les amendements de M. De Decker.

— La séance, suspende à midi, est reprise à deux heures dix ministre n'accepte pas les amendements deux heures dix ministre n'accepte pas les ame

sion aux Chambres.

Le ministre n'accepte pas les amendements de M. De Decker.

— La séance, suspendae à midi, est reprise à deux heures dix minutes.

M. Mazus appuie les observations de M. De Decker. Ni le trésor, ni le fonde communal, ni les consommateurs ne sent atteints : les seuls qui sojent leée ce pont les distillateurs.

Hirodame la disparition des restrictions qui soni apportées as travail es quarante-huit hearns et la prompte solution de la question de la fabrication du la vain de la consommateur de pays sent prête à se soumetre à toutes les mesures que l'or éroirs devoir prendre pour la fabrication du lavain et la en supporter tous les frais.

Il est urgent que le gouvernement pranse ces mesures qui permetront à la distillerie belea de letter avantageusement courte la concurrence cirangere.

L'orateur conseat l'amendement de M. le mi-

letter avantageusement contre la concureace étrangère.

L'orateur combat l'amendement de M. le mi-nietre des finances concercant la fixation ammelle des rendements légaux.

Il souts-amende la proposition es ce sons que, chaque fois qu'une angmentation de rendement, serait constatée, il y aurait une dimination d'im-pôts proportionnée.

M. LE PRESIDENT donne lecture d'un amende-ment de M. Delabacque tendant à autoriser le ravail de 20 hectelitres pour les distilleries agri-

M. La Paismany donne lecture d'un amendement de M. Delabacque teadant à autoriser le ravail de 20 hectelitres pour les distilleries agricoles.

M. Frânz-Onard. — L'amendement que juvais présenté et que la section centrale a rejaté avait pour but de rétablir le froit tel qu'il enistait avant le loi de 1833 ; il estractériant le vériable étuation de la question : le gouvernement et les membres de la droite, en vertu des engagements qu'ils ont pris devant le corpe électors, devraient abolir un impôt qu'ils ont considéré comme étant isjuste.

Bien loin de faire cela, le gouvernement a présenté un projet de lei qui aggravait l'impôt et le loi actuelle le maintient!

C'est une chose inouis de voir l'opposition devenue majerité le lendemain, ne pas remplir les engagements qu'elle a pris évant le payer.

La nection centrale a vainement cherche à expliquer cette attitude : il a y a ce depuis le vote des impôts in charges neuvelles ni édicit.

Il n'y a donc succuse raison de se pas réaliser aujour l'un les dégrévements promis : l'amendement que j'avais présenté et que je reproduit a aurtout pour but de constate la situation vis a aurtout pour but de constate la situation vis a aurtout pour but de constate la situation vis a aurtout pour but de constate la situation vis de paye. (Très bien 1 à gauche).

M. Tack maintient qu'il y a un dégrevement réet : le produit de l'impôt sen moisdre que celui que devait donner la loi de 1835. (Approbations à droite. — Protestations à gauche.

Mais si le déficit que vous uves établi axiate, il est auturel que nous ayons besoin d'argent...

M. Friens-Onean, — vous croyes donc maintenant au déficit!

M. Tack — Je n'ai pas à m'expliquer à ce sujet ence moment. (Exclamations et innoner d'engager un débat sur la situation innanciere et la cause de cette situation.

Il n'est indifférent que l'on constate que le gouvernement actuel na déprève pas les impôts : cette constatation, on la fara ancore souvent et la raison en est bien simple, c'est que la situation est igouvernement actuel na départ

M. BARA. — Vous vous cles engages a reduire les impôts.

M. MALOU. — Cela n'est pas exact. Nous enssions été insensés de prometire cela.

Nous avons voté contre tous vos impôts parce que nous voulions protester contre votre détestable politique scolaire (interruption à gauche, vous fersz de même si bon vous semble, quand nous peursuivrons ane politique contraire à l'intérêt du pays. (Bruit à ganche.)

M. BARA. — L'opposition a refusé l'impôt, sem par suite de la politique du gouvernement, mais pour des considérations financières. M. Maion et après lui M. Becrassit declaration qu'aucun impôt a était nécesaire.

pour use to be a proposition of the control of the

tiles et nous semmes surpris que la droite les vote.

M. Berraalert. — Je n'ai rien à retirer de ce que j'ai dit il y a un an. Nous avens promis des économies, nous le réaliserous, mais il est légitime qu'ox nous en laisse le temps.

M. Farire-Orran. — Nous aitendrons la discussion financière qu'ox nous promet, le gouver-semest aura à axposer la situation at à prouver qu'elle est épauvantable, comme on le dit.

Aujeurd'hui nous avons le droit de constaire que vous vous retusez à remplir vos augagements. Au pouvoir, nous avons reclame les ressources mois sous avions devant nous des hommes qui méclaraient que ces sacrifices à étaient pas nécesaires.

D. Mart vons les sommons assourd hui de

nécessaires pour faire ficeaux nécessités du trèser, nais nous avions dovant nous des hommes qui déclaraient que ces sacrifices n'étaient pas nécessaires.

En bies I nous les sommons asjourd'hui de gouverner sans les impôts qu'ils est reponseis que nous aurons le droit de constater un veritable cynisme d'immoraité politiques (Rires à droits. Applandissements à ganche.)

La discussion générale est close.

Art. 1-v. — Le § l'u de l'article portant le taux du droit d'accise inté par les sectons centrale et accepté par le gouvernement est adopté par 65 voix contre 25 et l absteation (de Caraman).

M. DE CARAMAN-CHIRAY s'est absteau parce qu'il a'est pas certais que la loi se comporte pas une aggravation d'impôt et qu'il est décidé à ne rascontre de la sucuno une sure de ce geure.

M. DE BRUER destande desus quelle catégorie ser rangée la distillation du topinambour.

M. MALOU. — Catte distillation sera classée suivant la richesse du rendement; provisoirement le topinambour payers le dreit normal, c'est-d-dire le droit le moins élevé.

Le littera A du S 2 est adopté.

Le littera B est adopté.

Art. 2. — M. De DECERE retire non amendement qui s'appliquait à l'ancien rendement. L'article 2 est adopté.

Art. 4. — M. MALOU, répondant à M. Pitteurs, constate que le paragraphe spécial réclamé par lui quant anx distilleries agricoles ast inutile dans la pratique.

M. Systemanns appuie l'amendement de M. Deleveque en faveur de la distillatie gricole qui lest necessaire de protèger. Il réclause peur ces distilleries l'autour de repondement ansermant au au de l'ausge de cat engies pour cet del l'ausge de cat engies pour cet de la distillatie de l'ausge par le mendement ansermant ausque de la catte de l'ausge de cat engies pour cet del distillerie agricole qu'il est necessaire de protèger. Il réclause peur ces datilleries raproit de respontin mobile dans leurs cuves.

permet une augmentation au mail mail.

M. Tack pense que l'unage de cet engin penrait être parmis à partir d'un dagré abterminé.

—L'amedemant de M. Delebeque est adopté.

L'article 4 est adopté.

Sont adogtés : les articles 5 et 6, nina que l'article des difficulties de la mail de la consenie de la mail de la la consenie de la mail de la la consenie de la meses a est pas

mble de la loi est adopté par 57 voix

L'ensemble de la loi est adopte par le pontre 29 et abstantions.

L'ensemble de la loi est adopte par le pontre 29 et abstantions.

(MM. Meeus, Osy. Gorgename, de Caraman-Chimay, De Doeker, Delact, De Wenter et Guyet.)

M. Styrkanant appelle l'attention du gouver-femiant sur l'argence de sevime. Ia loi de 1822 doncernant le régime fiscal de la brasserie. Il felame ja conatitution d'une commission speciale asalogue à celledes distilleries. (Approbation adoption)

M. Makou rappelle la tentative de reviser l'accise des hieres qu'il a faite il y a dix ans d'une coalition de mércresse a rendue vaine.

La nomisation d'une commission retraderait l'exames de la préposition de M. Tack e les intéresses a rendue vaine.

nette proposition.

Le gouvernement apporters à catte commission e concours is plus actif et il arpère qu'au ceurs le la session prochaine la question pourra être commise aux Chambres.

M. Tack insiste pour que sa proposition soit, liscutés au début de la session prochaine.

DEFICATION A LA LOI DU 7 MAI 1884 CONTENANT

ENDIFICATION A LA LOI DU T MAI 1886 - ODST ENANT.

LE SUBSET CHARLY SÉGURE QU'UN CABINET CESTE CARRES CESTE CARRES CESTE CONTRE LE CONTR

les chemins de fer, postes et télégraphes des travaux publics.

Dans es conditions, il était impossible de revenirs ut chiffre de six départements.

M. Frèux-Orian insiste sur l'obligation qui s'imposait à un gouvernement préoccepé avant tout de faire des économies, de ramener le chiffre des départements, étant donné que l'on supprimait celui de l'instruction publique, à celui de 1878.

M. Burnaner dépose un amendement tendant à autoriser le gouvernement à appliquer le solée du crédit de l'oxposition d'lamsterdam sux frais de participation de la Belgique de la Nouvelle-Orléans en 1894.

M. Rollindam en 1894.

M. Rollindam en 1894.

M. Rollindam en 1894.

L'amendement est scopté.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 70 voix contre 22.

SURTANES SUR LES SUCRES ÉTRANGERS

SURTAXES SUR LES BUCRES ÉTRANGERS

SURTAXES SUR LES BUCRES ETRANGERS
La discussion générale est ouverte.

M. WILLINGUET votera centrale projet de loi qui
ne dit pas directement à quoi il tend et il constitue une abidestion des droits de la Chambre à laquelle il ne peut souscrire.

On dit ouvertement que la surtaxe sera de 7 fr.
et il est aingulier que l'en aurtaxe sera de 7 fr.
et il est aingulier que l'en me l'ait pas dit dans la
loi. On demande à la Chambre un vote à l'aveulatta.

loi. On demande a la Chambre un vois a aveuglette.

De plus, il y a là une augmentation nouvelle
de charges, un impôt, le prix du sucre devant
naturellement renchérir. Or, le sucre est une
matière de teute prentière nécessité pour l'enfance et nassi pour les malades, et l'impôt nouveau qui le frappe est demandé par un gouvernement qui a promis une réduction d'impôts.
(Bruit à droite.)

S'il n'y a pas d'augmentation du prix du sucre,
à quoi servirait la loi? Au lieu d'augmenter le
droit, il faudrait plutôt supprimer les droits contants sur le sucre si utile à l'alimentation de
l'enfance.

l'anfance.
Frappé en apparence au profit des raffineurs et des fabricants de sucre, ces derniers se regardant comme absolument désintéressés dans la question: ils assurest que le projèt de loi se aervira que les intérêts des vingt-cinq raffineurs de sucre du pays dont l'industrie est, au surplus, dans un état de grande prospérité.

M. MEEUS. — Mais presque toutes les raffineries cent disnarel.

Hollande.

M. Williagur. — Il a'est pas moine vrai que l'industrie sucrière proprement dite a'attend rien de la loi. Une dernière considération : la loi qui set dirigée contre l'Allamagne succiara des représailles, dont l'industrie nationale peut aveir à souffire qui atteindraient le port d'Auvers.

M. Renson développe un anesadement tendant à ce que l'on permette l'entrée aux anciens droit étés sucres étrangers pour les contrats de vente qui auront été passés au l'a soit 1894.

M. Peussant critique les formalités auxquelles est soumise l'industrie sucrière qui est si prospère ex Allemagne, où la liberté du travail fait sentires heureux éffets. Le régime des primes, tel qu'on le comprend chez nes vosins, est nécessaire au développement de l'industrie sucrière beige. Sous le benéfice des risserves qu'il formale. l'orateur votern le projet de loi qui est à bon droit réclamé par les sucrières. Les surfaxes proposées ne sont que la centre-partie des primes dout jouissent nou concurrents de l'étanger. Ces surfaxes ne feront point hausser le prix du sucre qui est finé, avec ou sans surfaxe, par le cours de Londres.

L'effet de la stratax asera de réserver à l'industrie indigése le marché antional, ce qui n'est que strictement juste. L'Allemagne ne trouvera pas mavais que la Belgique fasse pour son industrie ce qu'elle fait pour la sienne.

M. Bernauert. — Le gouvernement ne se ralice pas à l'ammondement de M. Reason. Il est certain que l'industrie des sucrière est ex pleine prospérité; selon M. Paissant, elle est sur le point de succomber et c'est à poine si le prejet de loi loui striue un impôt nouveau. Solos M. Willequet, l'industrie sucrière et en peine prospérité; selon M. Paissant, elle est sur le point de succomber et c'est à poine si le prejet de loi lui viendra en aide.

Il est certain que l'industrie des sucres souffre et alle souffre parc que la protection étrangère lui donne un décardant par l'industrie des sucres nouves de l'industrie des sucres nouves de l'industrie sucrière et de l'industrie sucrière et

## Arts, Sciences, Lettres, Musique, Théâtres

Musée du Nord. — Ce soir, débuts des Arabes Abachi et Mazez, des mandolinistes italiens et des Veneurs de France.

Le théatre en province. — C'est dimanche 5 octobre que s'ouvrira la campagns théatrale à Mons. M. Dennery s'est attaché, paraît-il, à offrir aux Monteis pour l'opéra-consique et l'opératte, une bonne troupe d'ensemble.

La première chanteune, Mis Rizzio, a débuté à Rennes et a fait ensuite Dijon et Toulouse.

Mis Nelly Brun, qui était il y a deux ans à Tournai, od elle a réunsi surtout dans l'opératte, tiendra l'emploi de première degazes, en parage avec Mis Degreef, lauréate du Conservatoire de Bruzelles.

M. Brissac, engagé comme prémièr ténor, est un ténor de demi-caractère, abordant volontiers traductions.

M. Brissac, engagé comme prémière ténor, est un ténor de demi-caractère, abordant volontiers les traductions.

M. Rivenez, laruette, revient comme régisseur général.

## Le Choléra

Le choléra a fait subitement apparition à Fa-brègase, où, sur mille habitants, il y a su quatre décès foudroyants.

On signale un décès à Cette, un à Béziers, un à Pomèrols, deux décès à Agde.

Le prefet de l'Hérault s'est rondu à Fabrègues. Six décès à Carcassonne. L'épidémie, dépuis son apparition dans le département de l'Aude, a fait 212 victimes.

Macrid, Z septemb Aucun décès n'a été constaté hier à Alic Les médecins affirment que le choléra a un c tère bénin. Rome, 2 septembre. Hier, 65 décès du choléra en Italie, dont 20 à Naples et 13 à la Spezia.

TÉLÉGRAMMES

ET CORRESPONDANCES

Desburgh, le septembre.

M. Gladstone, parlant dans un grand mesting d'électours, a passé en revue tous les actes és son administration à l'interieur cosme à l'étranger. Il a dit que la règle de la politique étrangère doit être de se conduire envers les autres comme nous voudrions que les autres se cenduisissent exvers nous ; cette règle s'applique à la question de la colonisation allemande. M. Gladstons déclare hautement que les Anglais ne regardent nullement avec jalousie les efforts des Allemands en vue de coloniser; au contraire les Anglais leur souhaitent tous succès pourvu qu'ils respectent les droits des autres.

Saint-Pétent Deaburgh, 1er septembe

Saint-Pétersburg, 1" septembre.
L'Agance télégraphique du Nord annonce de
Vladivoslock que les bruits répandus à l'étran-ger sur les troubles qui se seraient produits à la frontière resso-chisoise sont démades de fonde-ment. L'ordre y est parfait, et ni de source effi-cielle, ni de source particulière, il n'a été signalé de troubles.

Varnovie, 2 septembre.
On annonce que l'empereur est attendu pour jeudi ou vendredi. Belgrade, 1\* septembre. -Le roi de Roumanie est parti hier soir après avoir pris très cordialement congé de la famille royale de Serbie.

Belgrade, l'e septembre.

Le roi, la reine et le prince reval sont partie ce soir, à deux heures et demie, pour l'étanger.

Une proclamation royale charge le conseil des ministres de la régence de royaume pendant l'absence du roi Milan.

ence du roi Milan.

New-York, 1<sup>st</sup> septembre.

Les désordres qui se sont produits dans la val-lée de Hocking se calment; on rétablit graduel lement la tranquillité. Les dégâts sont moins ilevés que l'on ne croyait.

## La guerre franco-chinoise

Pékin, 29 soût. Pékin, 29 soût.

Des affiches placardées dans les rues proclament la guerre, contre la France et ordenment sux habitants, sous des poines sévères, de s'abstemir de toute affaque-contre lés étrangers mos Français

Bourse de Bruxelles

2 septembre. — Après avoir débuté en réacti marché à terme ne tarde pas à se raffermi

z septembre. — Après avoir débuté en réaction, le marché à terme ne tarde pas à se rafferair et citure en ferauét. Beancong d'affaires en Espagnol de 56 5/8 à 59 1/2 à 59 11/16; Ture, 8.25 à 8.27; Lots sans affaires, demandés à 43 3/4. Le comptant est nul par continuation et pour ne pas en perdre l'habitude. Signalons de la reprise en Bauque des Travaux publics à 175 et en Prévidence à 1435. Banque Nationale faible à 3210. Saragosse à 427; Prince-Henri en réprise de 229 1/2 à 230.

